

Violences sexistes et sexuelles au travail

Le CHU de Montpellier s'engage et lance un dispositif de Prévention et de prise en charge à partir du 1er octobre 2023 !



CHU de Montpellier



Mardi 3 octobre 2023



Contact presse :

CHU de Montpellier

presse@chu-montpellier.fr

Louise POTREL

Attachée de presse

06 71 60 72 62

06 65 84 98 01

www.chu-montpellier.fr



Le 31 mars 2022, le CHU de Montpellier initiait un travail collectif de co - construction pour imaginer et mettre en place un dispositif de prévention et de prise en charge des violences sexistes et sexuelles (VSS).

Aujourd'hui, un dispositif complet est opérationnel et l'établissement s'engage, avec les ambitions suivantes, pour l'ensemble des professionnels :

- Sensibiliser et former,
- Repérer et signaler les situations,
- Accueillir la parole en respectant la confidentialité,
- Prendre en charge les victimes,
- Organiser la chaîne de prise en charge et de soutien des managers et des collectifs de travail

L'objectif est également d'offrir un cadre de travail favorisant l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Les établissements de santé sont en effet des lieux de travail où les femmes représentent près de 80% des effectifs. Elles doivent voir reconnaître leurs compétences, s'épanouir professionnellement et s'y sentir en sécurité.

Cette ambition concourt directement à la capacité des agents du CHU à vivre ensemble dans le respect des différences et dans l'équité.

Un slogan et un logo pour affirmer la posture institutionnelle :



A l'hosto, je reste réglé !

Anne Ferrer, Directrice Générale du CHU, et le Pr. Patrice Taourel, Président de la CME, affirment ensemble fermement la nécessité de combattre les

comportements sexistes et les violences sexuelles dans tous les lieux d'exercice professionnel et quel que soit le statut de la victime ou de l'auteur.

Leur engagement et celui du CHU sont relayés par une campagne de communication interne et externe qui comprend une **charte des bons comportements entre professionnels** (Entre Pros, on est réglé !) et 4 affiches portant les valeurs défendues par l'Etablissement afin de combattre les idées reçues.





4 affiches pour informer et sensibiliser



Un dispositif collectif sécurisé avec des professionnels de soutien internes à l'écoute

Les victimes souhaitant faire un signalement peuvent s'adresser à des interlocuteurs différents en fonction de leurs besoins. Les équipes de l'unité médico-judiciaire, du service de prévention et de santé au travail, de prévention des risques professionnels, du service social du personnel et les référents égalité sont présents et disponibles à leur disposition pour apporter un **espace d'écoute confidentiel**.

Le soutien est indispensable pour les victimes. Il doit aussi pouvoir être mobilisé pour les témoins, l'encadrement ou les équipes car ces situations mettent à mal les relations de travail dans toutes leurs dimensions.

Retrouver toutes ces équipes en flashant le QR Code :



S'engager dans une démarche de signalement pour une victime ou un témoin nécessite de disposer d'un espace de confiance : la confidentialité des échanges, la protection de la parole et la capacité à agir par des mesures de protection sont le socle de cette confiance et sont organisés au CHU de Montpellier.

Un travail collaboratif qui a rassemblé de nombreux acteurs internes pour un dispositif partagé :

Plus de 50 professionnels du CHU ont participé à l'élaboration du dispositif et de la 1^{ère} campagne de communication interne et externe :

La Direction Générale ; la Présidence de la CME ; la DRHF avec son équipe de prévention des risques professionnel, son secteur de la formation continue, son secteur juridique RH et le service social des personnels ; la Direction des affaires médicales ; la Direction coordination générale des soins ; le service de médecine légale ; le service de prévention et de santé au travail ; la direction de la communication ; la direction des affaires juridiques ; la direction de l'amélioration continue qualité, sécurité des soins et relations avec les usagers ; des médecins et des cadres ; des représentants du personnel ; le référent VSS de la Faculté de Médecine.

Sensibiliser et former pour sortir du tabou et ancrer les réflexes

Depuis 2020, le plan de formation propose une **formation de 3 jours au repérage des situations et à leur prise en charge**. Le groupe de professionnels qui travaillent sur ces sujets prépare maintenant des sessions de sensibilisation de l'encadrement et de l'ensemble des professionnels du CHU pour diffuser au plus près des équipes, libérer la parole, sécuriser les appréhensions, bref **ancrer le bon réflexe du signalement**.

► **Judith Le Page, Directrice des ressources humaines et de la formation, peut se rendre disponible pour répondre à vos questions sur le sujet.**